

LETTRÉ D'INFORMATION à l'attention des pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers, des cardiologues et des médecins généralistes**Tension d'approvisionnement Corgard 80 mg (nadolol) - Mise en place d'un contingentement qualitatif strict**

Madame, Monsieur,

La spécialité Corgard 80 mg est en tension d'approvisionnement avec une date de retour à la normale attendue fin mars 2024.

Afin que les patients traités par Corgard puissent bénéficier de leur traitement, des recommandations ont été élaborées avec l'ANSM, les représentants des professionnels de santé et des patients, ainsi que des centres de référence ou de compétence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares.

Corgard 80 mg doit désormais être réservé aux patients chez lesquels ce médicament ne peut être ni substitué, ni arrêté sans risque vital. Cela concerne environ 15 000 patients atteints de troubles du rythme d'origine génétique :

- Le syndrome du QT long congénital (SQTL)
- La tachycardie ventriculaire polymorphe catécholaminergique (TVPC)

Un protocole spécifique établi à l'initiative de l'ANSM est mis en place à l'intention des professionnels de santé, dont les pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers, afin de permettre à ces patients de disposer de leur traitement par Corgard. Pour les autres indications, un traitement alternatif sera prescrit aux patients afin de permettre la continuité de leur prise en charge.

En que pharmaciens d'officine et pharmaciens hospitaliers, vous devez dès la réception de ce courrier

- Contacter les prescripteurs, cardiologues et médecins généralistes, afin qu'ils se mettent en relation avec vos patients sous Corgard
- En parallèle, contacter directement vos patients sous Corgard afin de les informer de la situation et de la conduite à tenir en fonction de leur pathologie (voir protocole)

Pour les patients atteints d'une des deux pathologies rares mentionnées ci-dessus (SQTL et TVPC) :

Vous pourrez continuer à leur délivrer Corgard sur présentation d'une ordonnance émanant d'un centre de référence ou de compétence des troubles du rythme cardiaque héréditaires ou rares qu'ils auront reçue.

Puis vous remplirez le formulaire de commande prévu à cet effet que vous adresserez à Cheplapharm

Pour les patients traités pour une autre pathologie, telle que l'hypertension :

Vous délivrerez le nouveau traitement prescrit par le cardiologue ou le médecin traitant.

Nous vous rappelons que tout effet indésirable doit être signalé au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ou directement via le site de déclaration des effets indésirables www.signalement-sante.gouv.fr.

Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.

Pour toute demande d'Information Médicale, nous vous invitons à contacter notre Service d'Information Médicale à l'adresse mail suivante pharmacovigilance@cheplapharm.fr ou au numéro 0809 54 20 23.

Conscients des difficultés générées par cette situation, soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour y remédier au plus vite.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Valérie GAJAN**Pharmacien Responsable Cheplapharm France****ADRESSE**

CHEPLAPHARM 105 rue Anatole France
France SAS F-92300 Levallois-Perret

CONTACT

P. +33 809 54 20 23
F. +33 173 44 67 18

info@cheplapharm.fr
cheplapharm.fr

TRIBUNAL D'ENREGISTREMENT

Capital Social: 25 000 €
SIREN: 821 144 979